Rien ne prouve que le pipe-line atteigne Winnipeg cette année, mais le ministre n'en affirme pas moins que la société en question est la seule qui puisse ouvrir le chantier.

Analysons un peu cette courte phrase; le fait que "seule cette compagnie a recueilli les contrats d'achat et de vente de gaz."

serait mieux servie sous un régime de propriété publique du genre de celui dont le ministre a lui-même parlé, parce que le d'utilité publique pour veiller à ce que ledit service coûte le moins cher possible. Nous avons depuis de nombreuses années au Ca-

La société n'est pas en mesure d'exécuter le contrat. Elle n'est pas en mesure de respecter les engagements contractés par elle avec l'Alberta. L'Alberta vendra le gaz à quiconque possède un pipe-line. Cela n'est pas douteux. Si le Gouvernement créait une société de la Couronne chargée de construire ce pipe-line d'un bout à l'autre du Canada, qui oserait prétendre que l'Alberta ne vendrait pas son gaz? Il faut qu'elle s'en débarrasse. J'en viens maintenant au contrat de vente. Niera-t-on que les habitants de l'Est ne s'intéressent qu'à recevoir du gaz et que peu leur importe qui va aménager le pipe-line?

Une voix: L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

M. Campbell: Non.

Une voix: Asseyez-vous.

M. Campbell: Est-ce que le ministre ou qui que ce soit en face,—et ils peuvent me suivre si le cœur leur en dit,—prétendent que les usagers éventuels de gaz, dans l'Est, refuseront ce gaz s'il leur est fourni par un service de l'État? Absolument pas. Ces contrats valent autant pour un pipe-line exploité par une société de la Couronne que pour la société actuelle, incapable de tenir ses engagements.

Une voix: Qui obtiendra un permis pour le transporter?

M. Campbell: C'est parfait.

M. Fleming: Que l'honorable député parle au bon moment.

M. Campbell: Qu'il garde silence un moment. C'est la seule compagnie, selon le ministre, qui a accès au tuyau sur lequel elle détient une option. Si le détenteur d'une option à l'égard de quoi que ce soit ne peut donner suite à son option, qu'arrive-t-il? L'option est-elle maintenue indéfiniment? Non, toutes les options expirent à une date quelconque, et, à ce moment-là, la fabrique de tuyau peut vendre son tuyau à un autre acheteur. Il faudra peut-être attendre à 1958, dit le gouvernement, pour obtenir du tuyau. Le tuyau a été fabriqué pour la Trans-Canada Pipe Lines et la fabrique le vendra à tout organisme qui aménagera le pipe-line.

Je veux dire un mot de la propriété privée. Je crois que la population canadienne

serait mieux servie sous un régime de propriété publique du genre de celui dont le ministre a lui-même parlé, parce que le Gouvernement crée un organisme ou service d'utilité publique pour veiller à ce que ledit service coûte le moins cher possible. Nous avons depuis de nombreuses années au Canada des exemples de service d'utilité publique. La commission hydro-électrique de l'Ontario qui a connu une magnifique période de succès célèbre cette année son cinquantième anniversaire. Je tiens à donner lecture de deux messages de félicitations publiés aujourd'hui dans le Globe and Mail. Je choisis au hasard. Voici celui de la Davis Lumber Companu:

Nos meilleurs vœux à l'Hydro ontarienne qui célèbre aujourd'hui son cinquantième anniversaire et nos félicitations pour le magnifique travail accompli au cours des années.

Je me demande quelles félicitations nous pourrions aujourd'hui offrir à *Trans-Canada Pipe Lines* et dans cinquante ans à qui les Canadiens offriront des félicitations...

Une voix: A C. D. Howe.

M. Campbell: ... Auront-ils l'occasion de féliciter une société de la Couronne qui leur aura fourni du gaz au prix coûtant, ou presque, ou bien se diront-ils: "Nous voudrions n'avoir jamais entendu parler de Trans-Canada Pipe Lines?"

Je veux aussi parler d'une autre déclaration du ministre. A propos de l'organisation de la société, il a dit:

La société a à son service des hommes expérimentés dans la construction et l'exploitation de pipe-lines.

Je me demande quelle sorte d'organisation la société possède. Ces gens ont foré des puits de pétrole et de gaz. Voilà en quoi consiste l'organisation de la société. Elle possède ce qu'il faut pour forer des puits de pétrole et de gaz.

Quelques mots au sujet de ce qu'on a fait pour donner au ministre une idée des perspectives futures. En Saskatchewan, nous avons trouvé du gaz il y a deux ou trois ans seulement. Qu'avons-nous fait? Le gouvernement en est venu à la conclusion que le programme le plus conforme aux intérêts de la population de la province serait l'aménagement de pipe-lines par les autorités provinciales. Le gouvernement n'avait pas en main d'organisation mais il n'a pas tardé à en mettre une sur pied. Il a donc pris des dispositions à cette fin. Il a fait venir des États-Unis un entrepreneur ayant à son service des hommes expérimentés et il l'a chargé d'aménager les pipe-lines pour le gouvernement de la Saskatchewan. La population de la province, surtout celle de la ville de Saskatoon, a été émerveillé de la rapidité